



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de financement et de réalisation pour la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public

DEL-2020-048

Numéro de la délibération : 2020/048

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, voirie

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 25/05/2020

Date de convocation du conseil : 19/05/2020

Date d'affichage de la convocation : 19/05/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Loïc BURBAN, Mme Emilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Alexandra LE NY, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT

Était absente : Mme Stéphanie GUEGAN

Convention de financement et de réalisation pour la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public

Rapport de Alexandra LE NY

La réforme anti-endommagement des réseaux (article 219 de la loi n° 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et décret n° 20111241 du 5 octobre 2011) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Les réseaux d'éclairage public doivent être géoréférencés avec une incertitude maximale de localisation du réseau, inférieure ou égale à 40 cm, correspondant à la classe A.

Le syndicat Morbihan Energies a réalisé un marché à bon de commande de prestation de géodétection-géoréférencement et propose aux collectivités membres de lui confier la réalisation de l'opération.

- Territoire concerné : ensemble de la commune de Pontivy
- Linéaire estimé : 60 km
- Estimation prévisionnelle de la prestation : 50 000 € HT / 60 000 € TTC

Nous vous proposons :

- De confier au syndicat Morbihan Energies la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une géodétection et d'un géoréférencement des réseaux d'éclairage public,
- D'autoriser la maire à signer la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 26 mai 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

